

Intempéries : questionnaire à choix multiples

L'administration propose des solutions aux agents

Lors de l'épisode neigeux des 12 et 13 mars, de nombreux agents n'ont pas pu se rendre à leur travail. Consciente de ces difficultés, l'administration a pris des mesures. Elle propose aux agents les solutions suivantes (cochez la case votre choix) :

- disposer d'un appartement à 15 mn de votre lieu de travail, loyer modéré, clair et spacieux
- disposer d'une voiture avec chauffeur affecté
- l'administration vous réserve une chambre au Sofitel Gare de Lyon et envoie une nurse s'occuper de vos enfants ou de vos parents âgés.



Le 13 au matin, pas une voiture sur le boulevard Daumesnil, d'habitude très encombré

Non, arrêtez de rêver. En réalité l'administration vous prend un jour de congé.

Un agent désappointé nous a envoyé son témoignage

« Je trouve un peu culotté que le gouvernement demande aux Franciliens de rester chez eux pour cause d'intempéries et que nous soyons contraints à poser un jour de congé.

Pour ma part, c'est ce que j'ai fait, puisque je n'avais aucun train hier matin.

Mais a priori il existe des absences exceptionnelles, m'ont fait remarquer mes collègues. Je pense que le Ministre pourrait autoriser exceptionnellement un jour à ceux qui n'ont pas pu venir, c'est quand même bien un fait exceptionnel.

Et puis à force de nous bassiner avec le Grand Paris, ils feraient bien de commencer par réparer ce qui est vieux ou cassé... nos jours de RTT et congés annuels sont sensés servir à autre chose qu'à pallier les manques de la SNCF qu'on paye par ailleurs, et idem pour l'entretien des routes. »

L' autorisation exceptionnelle d'absence pour cas de force majeure

La CGT a donc pris le relais. Elle a demandé à la DRH d'accorder une autorisation exceptionnelle d'absence pour cas de force majeure aux agents qui ont connu des difficultés d'acheminement les 12 et 13 mars, au lieu de les contraindre à prendre une RTT pour régulariser leur absence.

Les agents n'ont pas à se mettre en danger pour se rendre sur leur lieu de travail. D'ailleurs le communiqué de la cellule interministérielle de crise du 12 mars indiquait que « Les transports en commun d'Ile-de-France sont très fortement perturbés sur l'intégralité des lignes régionales et RER » et préconisait « de s'abstenir de tout déplacement non impératif. » Recommandations relayées par le Premier ministre sur les ondes.

La réponse de la DRH n'a pas tardé : l'agent a le choix de prendre (cochez la case votre choix)

- un jour de RTT
- un jour de récupération
- un jour de congé normal

Pour la CGT cela n'est pas acceptable. À l'hiver prochain !

L'Administration centrale dans tous ses états (2^e partie)

La première partie de notre série *L'Administration dans tous ses états*, traitait des évolutions au sein du ministère qui conduisent à un malaise grandissant chez les agents, en nous appuyant principalement sur le Bilan social de l'administration centrale. Aujourd'hui nous poursuivons en évoquant les réorganisations passées en force et la déstabilisation des agents qui en résulte, le recours toujours plus important aux prestataires qui mène à une réduction des personnels techniques, et enfin, l'art de se rendre au travail quand il n'y a ni trains ni services de déneigement.

D'importantes personnalités sont venues soutenir la CGT le 8 mars dernier, lors de la Journée des femmes



Des conditions de travail dégradées

Comme Cadet Rousselle, la DGCIS a trois maisons : Ivry, Sieyes et Condorcet... Les agents de la Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) ont emménagé dans le cours de l'année 2012 dans un nouvel immeuble situé à Ivry. Ce choix date de 2007-2008 et s'inscrit dans une politique immobilière déjà ancienne consistant à abandonner les immeubles parisiens

et à relocaliser les services centraux à l'est de Paris.

La CGT s'est toujours prononcée contre la décision de déplacer en banlieue la moitié d'une direction d'administration centrale, alors même que l'autre moitié est localisée sur le site de Chevaleret et que le ministre et son cabinet sont restés bien entendu à Bercy. Cet éclatement de la DGCIS

et l'éloignement de Bercy (près de 30 minutes d'un trajet peu commode) sont mal vécus par les personnels. Ils pénalisent lourdement le fonctionnement des services.

Le cadre et les conditions de travail se sont détériorés. En premier lieu, le temps de transport s'est considérablement allongé. L'immeuble est situé au-delà de la Porte d'Ivry, mal

1 - Immeubles Chevaleret, dans le 13^e arrondissement



Je souhaite Être contacté par la CGT Adhérer à la CGT

Nom : _____ Prénom : _____

Direction/Service : _____

Tél. : _____ Mél. : _____ @ _____

Des conditions de travail dégradées (suite)



desservi, dans un environnement dégradé - « un quartier en devenir » dit-on en nov langue. En second lieu, au mépris de la règle allouant 12 m² par agent², on a tassé les personnels : 14 m² pour deux agents, ou 21 m² pour 3, soit 7 m² par agent. Enfin, compte tenu de l'étroitesse des surfaces, des petits bureaux de 66 cm de large au lieu de 80 ont été installés. L'écran de l'ordinateur se trouvait ainsi à une distance non réglementaire des yeux de l'agent : il était trop près. L'administration a fait installer des bras articulés pour éloigner l'écran.

Comment a-t-on pu concevoir un projet amenant des êtres humains à vivre, travailler, effectuer des tâches de conception, répondre à des demandes urgentes des cabinets des ministres, dans des espaces aussi renfermés et étouffants ? Une pétition de la CGT a recueilli plus de 200 signatures en juin 2012.

2 - Ces 12 m² comprennent les espaces communs (salles de réunion, de reprographie, etc., à l'exception des circulations).

La DGCCRF à la sauce austérité

Dans le contexte de la RGPP et de la Réate qui ont diminué les missions et coupé le lien avec les services départementaux, la centrale a dû se délester de 1000 m². Les agents sont restés bd Vincent-Auriol à Chevaleret, mais tout a été revu à la baisse : espace, effectifs, conditions de travail. Une des mesures les plus visibles est la suppression des bureaux individuels. L'opération s'est terminée en début d'année 2013 : les agents de la DGCCRF (service central) sont réinstallés dans leurs locaux rénovés sauce austérité.

La direction montre une singulière méconnaissance des métiers des agents de la centrale. Pourtant identifiée par les ergonomes comme induisant un « travail relativement autonome, faisant alterner phases de communication et phases de lecture, d'analyse et de rédaction nécessitant des besoins de concentration importants », la fonction des agents de centrale est handicapée par la nouvelle répartition à deux par bureau. Cerise sur le gâteau, le déménagement n'a

pas mis tout le monde à la même mesure en consacrant le rang hiérarchique. Le système pyramidal, souvent contesté en raison de l'accentuation de l'arbitraire des politiques de promotions, est devenu d'autant plus pesant.

Dans le contexte de destruction des emplois à l'administration centrale comme ailleurs - en particulier dans les secrétariats et les fonctions supports - et d'adoption de nouveaux critères d'évaluation du travail, la dégradation des conditions de travail s'accompagne d'une dévalorisation des fonctions et de la confiance, conjuguée à une pression accrue pour exiger toujours plus.

Ces conditions, combinées à la poursuite d'une politique aveugle de rigueur, sont facteurs de stress, de démotivation et de perte de sens du travail. Au-delà des nouvelles moquettes, pour la CGT, le bilan du réaménagement à la DGCCRF est donc calamiteux. L'action s'amplifie pour redonner un avenir à nos missions publiques, dont les déménagements soulignent le déclin.

Perte de pouvoir d'achat sans précédent

L'encadré ci-contre montre que, sur les 10 dernières années, le point d'indice a évolué toujours (sauf en 2010) très en deçà de l'inflation et du SMIC. Il en résulte :

1) une paupérisation des fonctionnaires

Pour la troisième année consécutive, le gouvernement a annoncé un gel du point d'indice en 2013.

Le pouvoir d'achat des agents est en recul constant. Entre 2000 et 2012, le point a progressé de 9 % et l'inflation de 23,5 % (hors tabac).

2) une smicardisation des fonctionnaires

Le SMIC augmente plus rapidement

que le point d'indice et l'écart s'amoindrit entre les rémunérations des fonctionnaires et le salaire minimum. Ainsi, la grille de la catégorie C s'écrase sur le SMIC.

Revenons un peu en arrière et examinons le chemin parcouru. En 1983 :

- le 1er échelon de la catégorie C échelle 4 était à 122 % du SMIC, au 01/01/2013, il est au SMIC

- le 1er échelon de la catégorie B était à 132 % du SMIC, au 01/01/2013, il est à 102 % du SMIC

- le 1er échelon de la catégorie A était à 175 % du SMIC, au 01/01/2013, il est à 112,5 % du SMIC.

Au fil des années, les salaires se sont érodés au point que l'augmentation du SMIC de 0,3 % du 1er janvier dernier (c'est-à-dire 20 €, merci patron !) a concerné 950 000 fonctionnaires - soit près d'un million - toutes fonctions publiques confondues, Etat, territoriaux et hospitaliers. Un agent sur cinq est smicard. Oui, vous avez bien lu : un million de fonctionnaires est smicard !

Bien évidemment, la smicardisation ne touche pas que le salaire d'activité, mais aussi la pension de retraite, dont le pouvoir d'achat est en constant recul.

En 2013, se syndiquer donnera droit à un crédit d'impôt!

La loi de finances rectificative pour 2012 vient d'instaurer un crédit d'impôt, en lieu et place de la réduction d'impôts sur les cotisations syndicales. Tous les salariés, même non imposables, en bénéficieront, alors que jusqu'à présent, l'adhésion à une organisation syndicale donnait droit à 66 % de réduction d'impôt mais à condition d'être imposable.

Prenons l'exemple d'une cotisation moyenne de 140 euros par an, soit 11,66 euros par mois. Par le biais du crédit d'impôt, il vous en sera remboursé 66 % et votre cotisation ne vous coûtera plus alors que 3,96 euros par mois.

Se syndiquer ne coûte pas cher et peut rapporter gros!

Rejoignez-nous et nous serons plus forts.

Une véritable paupérisation est à l'œuvre, cela ne peut pas durer. La situation en matière salariale est catastrophique et exige des mesures immédiates.

Point Fonction publique, SMIC, inflation évolution sur 10 ans

Point FP	SMIC	Inflation	
2003	0,0	+ 5,27	+ 2,10
2004	+ 0,5	+ 5,84	+ 2,10
2005	+ 1,8	+ 5,52	+ 1,90
2006	+ 0,5	+ 2,99	+ 1,90
2007	+ 0,8	+ 2,06	+ 1,27
2008	+ 0,8	+ 3,18	+ 4,95
2009	+ 0,8	+ 1,26	+ 0,99
2010	+ 0,5	+ 0,50	+ 0,50
2011	0,0	+ 3,72	+ 3,80
2012	0,0	+ 2,30	+ 3,80
2013	0,0	+ 0,30	0,00

Le droit du travail, qu'es aquo ?

Plus que jamais, l'administration fait appel à des entreprises prestataires. Les contraintes qu'elle impose lors de la passation des marchés pèsent lourdement sur les conditions de travail des salariés de ces entreprises. Des abus ont été portés à notre connaissance.

Exemple : ISS, la société qui a remporté le marché du nettoyage en 2010 sur Vauban, Colbert et le cube ministériel, ne respecte ni les individus ni le droit du travail, ce que les Prud'hommes, saisis à de multiples reprises par les salariés, ont systématiquement rappelé :

- un jugement du 24 oct. 2012, donnant raison aux 34 salariés qui avaient formulé un recours contre la suppression du 13e mois ;
- un jugement du 19 oct. de la même année, donnant raison à une salariée mutée arbitrairement et qui demandait sa réintégration.

La plainte d'une déléguée syndicale empêchée de rejoindre son poste lors d'un retour de congé formation est en cours (jugement prévu fin mars 2013). Enfin, le déplacement forcé d'un salarié avec des horaires d'une amplitude illégale (6 h. à 21 h.!) a donné lieu à une plainte suivie d'un dédommagement accepté par le plaignant.

Les marchés étant renouvelés tous les trois ans, l'appel d'offre aura lieu en

2013. Espérons que l'administration saisira cette occasion pour imposer le respect du droit du travail à la société choisie.

Autre exemple : la CGT a été alertée sur l'état des locaux à disposition de la société prestataire IDEX, qui emploie des plombiers. Ces locaux (cuisine et douche) situés sous la pile 6 à Vauban n'étaient ni nettoyés ni entretenus et de ce fait en état d'insalubrité.

La CGT a rappelé en CTAC que la direction des ressources humaines ne peut se désintéresser des conditions de travail des salariés des sociétés prestataires qui travaillent dans ses locaux et qu'il lui revient de vérifier que le droit du travail et les règles d'hygiène et de sécurité dans lesquelles travaillent ces salariés sont respectés.

La CGT rappelle son opposition au recours aux sociétés privées qui se traduisent par des réductions d'effectifs drastiques parmi les personnels techniques. Elle engage le ministère à assumer sa responsabilité sociale auprès des sociétés auxquelles il sous-traite une partie de ses missions. Elle appelle les salariés prestataires à ne pas rester isolés et à faire respecter leurs droits. Ils trouveront toute la solidarité nécessaire dans le syndicat CGT des agents de l'administration centrale.

Les tarifs de l'AGRAF ont connu une augmentation uniforme de 1,81 % le 1er février 2013. Les organisations syndicales ont voté contre cette augmentation.

En effet, celle-ci intervient dans un contexte de gel du point d'indice et d'augmentation des prélèvements sociaux. Elle vient s'ajouter aux augmentations déjà intervenues au 1er janvier 2013 (gaz, électricité, tarifs du courrier, transports) pénalisant encore un peu plus notre pouvoir d'achat.

Par ailleurs la CGT se bat, depuis plusieurs exercices, pour une refonte plus équitable de la grille tarifaire, revendication non encore satisfaite à ce jour.

À l'augmentation des tarifs s'ajoute la fermeture alternée des restaurants pour une très longue durée d'au moins 2 ans, ce qui induit une gêne quotidienne considérable pour plusieurs milliers d'usagers (files d'attente interminables, stress pour les agents et pour le personnel...)